

**DEPARTEMENT DE L' AISNE
ARRONDISSEMENT DE LAON
CANTON DE LA FERÉ
COMMUNE DE CHARMES**

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mai 2016

L'an deux mil seize, le vingt mai à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Bruno COCU, Maire.

Membres présents :

M. Bruno COCU – Mme Corinne CARPENTIER – M. Jean-Marie LAQUIT – Mme Muriel MERAT-FEYS – M. Jacques DELAGARDE – Mme Yvette ROHART – Mme Estelle SVERKOU – M. Jean-Michel MACHU – Mme Hélène CARPENTIER – Mme Cécile PANCINO – M. Johann KEPINSKI – Mme Ingrid ZIoudi – M. Laurent PRUVOT – Mme Sokun Méaly RATH.

Membres représentés :

M. Jean-Pierre TAISNE représenté par M. Bruno COCU,
M. Jean-Charles DERVIN représenté par M. Jean-Michel MACHU.

Membres excusés :

M. Jean-Michel SENDON – M. Jean-Pierre NOGENT,
Mme Frédérique SPODAR (arrivée après l'ordre du jour).

Secrétaire de Séance :

Madame Sokun Méaly RATH.

Assiste, en outre, à la séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marisa BATILLOT, Rédacteur Principal Territorial de 1^{ère} Classe faisant fonction de Secrétaire de Mairie.

Conseillers Municipaux en exercice	19
Membres présents	14
Absent ayant donné mandat de procuration	2

Votants	16

Date de convocation : 12 mai 2016.

Le procès-verbal du 08 avril 2016 est approuvé.

◆◆◆◆◆◆◆◆

**N° 2016-05-20/01/FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHAUNY / TERGNIER ET
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VILLES D'OYSE » AVEC EXTENSION AUX
COMMUNES DE BICHANCOURT, MANICAMP ET QUIERZY**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'application des dispositions de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), le Préfet de l'Aisne vient de nous notifier pour avis, son arrêté n° 2016-372 portant projet de périmètre d'un E.P.C.I. à fiscalité propre, issu de la fusion de la Communauté de Communes Chauny/Tergnier et de la Communauté de Communes « Villes d'Oyse » avec extension aux communes de Bichancourt, Manicamp et Quierzy.

Monsieur le Maire précise que cet arrêté fait suite à la réunion du 25 mars 2016, de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I.), qui a donc fait fi de l'avis défavorable quasi unanime de nos communes.

Monsieur le Maire ayant transmis à chaque élu un dossier explicatif complet, il demande de passer au vote.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5210-1-, L 5211-6-1, L 5211-41-3 et L 5216-1 à 5216-10 ;

Vu la Loi n° 2015 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment ses articles 33, 35 et 40 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 novembre 1992 modifié, portant création de la Communauté de Communes des « Villes d'Oyse » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 1999 modifié, portant création de la Communauté de Communes de Chauny/Tergnier ;

Vu l'arrêt de la Cour Administrative d'appel de Douai, rendu le 12 janvier 2016, rejetant la demande d'intégration des communes de Manicamp et Quierzy à la Communauté de Communes Chauny/Tergnier ;

Considérant que dans le cadre de la consultation menée par les services de l'Etat concernant le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (CDCI) 45 collectivités sur 47 ont émis un avis défavorable ;

Considérant que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, lors de sa séance du 25 mars 2016 a fait fi de ces avis défavorables et a adopté le S.D.C.I. actant la fusion de la Communauté de Communes Chauny/Tergnier et de la Communauté de Communes « Villes d'Oyse » et qu'elle a par ailleurs, à la majorité des deux tiers de ses membres adopté l'amendement portant extension du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté de Communes de Chauny/Tergnier et de la Communauté de Communes « Villes D'Oyse », aux communes de Bichancourt, Manicamp et Quierzy ;

Considérant que le Préfet de l'Aisne a fait savoir qu'il n'était pas contre le fait d'accorder aux deux communautés de communes un délai supplémentaire pour organiser la constitution de la future communauté d'agglomération, mais que la Loi NOTRe ne le permettait pas ;

Considérant que les élus du territoire maintiennent leur volonté de se regrouper en communauté d'agglomération sur le périmètre de la C.C.C.T. et de la C.C.V.O., mais souhaitent en préalable mener des études financières détaillées et harmoniser leurs compétences respectives afin d'arriver au 1^{er} janvier 2018, à la création d'une communauté d'agglomération ;

Considérant que les études sus-évoquées sont lancées mais que leurs conclusions ne seront connues qu'au 1^{er} semestre 2017, que dès lors l'harmonisation préalable des compétences n'est pas compatible avec la date du 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant que le Préfet de l'Aisne avait fait part de sa volonté de ne pas démanteler les structures intercommunales à fiscalité propre existantes ;

Considérant enfin que l'extension aux communes de Bichancourt, Manicamp et Quierzy n'a jamais été abordée et n'a fait l'objet d'aucune consultation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- **EMET** un avis **DEFAVORABLE** sur l'arrêté préfectoral n° 2016-372 portant projet de périmètre d'un E.P.C.I. à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté de Communes Chauny/Tergnier et de la Communauté de Communes « Villes d'Oyse » avec extension aux communes de Bichancourt, Manicamp et Quierzy.

- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de ne pas user des dispositions de l'article 35 alinéa 6 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

◆◆◆◆◆◆◆◆

**N° 2016-05-20/02/ACCEPTATION DES SUBVENTIONS AU TITRE DU C.D.D.L.
ACCORDEES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire explique que la commune de Charmes vient de recevoir confirmation des subventions concernant l'achat de la balayeuse désherbeuse (3 795 euros) et le remplacement de la chaudière de la Mairie (1 268 euros) et qu'il faut donc délibérer pour accepter lesdites subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte les versements :

- achat de la balayeuse désherbeuse pour 3 795 euros ;
- remplacement de la chaudière de la Mairie pour 1 268 euros.

◆◆◆◆◆◆◆◆

**N° 2016-05-20/03/ACCEPTATION DES SUBVENTIONS AU TITRE DU F.D.S. 2016
POUR LES RUES ALEXANDRE DUMAS ET DES MARAIS**

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil départemental relatives à la répartition des subventions en provenance du Fonds Départemental de Solidarité reçues par courrier en date du 10 mai 2016, Monsieur le Maire précise qu'il faut prendre une délibération pour accepter lesdites subventions et demander leurs versements.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte les deux subventions au titre du F.D.S. comme suit :

1 – Opération 2016_00838

Nature des travaux : voirie
N° voie : VC 7 rue Alexandre Dumas – longueur 78 mètres
Coût du projet HT retenu : 26 652,00 €
Montant subventionnable retenu : 23 400,00 €
Taux : 33 %, soit 7 722,00 €

Considérant les montants réels précisés sur notre précédente délibération du 12 février 2016 pour la demande de subvention, il reste à la charge de la commune 56 738,80 euros qui seront pris en charge en autofinancement et inscrits au Budget Primitif 2016, puisque la commune s'est engagée à effectuer ces travaux de voirie en 2016.

2 – Opération 2016_00839

Nature des travaux : voirie
N° voie VC 22 rue des Marais – longueur 300 mètres
Coût du projet HT retenu : 5 675,00 €
Montant subventionnable : 5 675,00 €
Taux 33 % soit 1 872,75 €

Conformément à notre délibération prise en date du 12 février 2016, il reste à la charge de la commune la somme de 4 937,25 € qui seront pris en charge en autofinancement et inscrits au Budget Primitif 2016, puisque ces travaux de voirie seront réalisés en 2016.

◆◆◆◆◆◆◆◆

**N° 2016-05-20/04/MODIFICATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL
(ARTICLE 5 ET 11)**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le choix de modifier ces deux articles du règlement, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de modifier les deux articles du règlement du cimetière comme suit :

Article 5

Les plaques d'identité sont posées soit par les agents du service technique de la commune ou les agents des pompes funèbres, autorisés lors des dépôts et des retraits d'urnes.

Article 11

Les cases peuvent être ouvertes et fermées soit par les agents du service technique ou par les agents des pompes funèbres.

◆◆◆◆◆◆◆◆

**N° 2016-05-20/05/TARIFS DE LA CANTINE, DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DES N.A.P.
POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2016/2017**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs pratiqués actuellement et propose de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2016/2017.

- cantine : 4,40 €, journalier ou occasionnel,
- périscolaire uniquement le matin : 1,50 €,
- périscolaire uniquement le soir : 1,50 €,
- périscolaire matin + soir : 2,00 €
- N.A.P : 1,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas augmenter les tarifs.

◆◆◆◆◆◆◆◆

COMMUNICATIONS / QUESTIONS DIVERSES

→ Monsieur le Maire prend la parole pour :

- informer les conseillers municipaux des changements d'horaires de La Poste qui sera désormais fermée le lundi à partir du 1^{er} octobre 2016.
- préciser ensuite le recrutement d'un nouveau contrat emploi avenir pour la bibliothèque, le périscolaire et la surveillance à la cantine.
- faire part également d'un pot de départ à la retraite de Madame POLLE, Professeur des écoles, qui se déroulera le 28 juin 2016 à 17 h au Foyer Rural « Charles CATILLON ».
- annoncer que les 24 et 25 juin 2016, ce sera l'anniversaire des 10 ans des ateliers informatiques de la Communauté de Communes « Villes d'Oyse » avec une manifestation à l'espace Drouot à LA FERRE.

◆◆◆◆

Il est procédé à un tour de table :

→ Madame Corinne CARPENTIER prend ensuite la parole pour rappeler la distribution des brioches pour la Fête des Mères le samedi 28 mai 2016 et donne donc rendez-vous en Mairie à 8 h 45.

Elle précise également que la Fête de la Musique prévue le 25 juin prochain sera animée par des musiciens professionnels et amateurs.

Madame CARPENTIER informe les membres présents de la visite d'un chercheur en histoire du patrimoine de la Région Hauts-de-France. Le but de cette recherche est de faire découvrir le passé historique, patrimoine et industriel de l'ensemble du Pays Chaunois.

Cette enquête sera menée par M. Bertrand FOURNIER, Responsable de cette opération.

Une publication ou une présentation publique de son travail sera réalisé en fin d'année.

→ Madame Muriel MERAT-FEYS ayant du quitter la réunion précipitamment pour récupérer un essaim, Monsieur le Maire prend à sa place la parole pour préciser que la remise des poules se déroulera le samedi 4 juin 2016 de 10 h à 12 h au Centre Socio-Educatif « Saint-Exupéry ». 30 foyers ont répondu favorablement pour l'adoption de 2 poules, c'est donc 60 poules qui seront distribuées ce jour là.

→ C'est au tour de Monsieur Jacques DELAGARDE de prendre la parole pour revenir tout d'abord sur le tournoi de football international qui s'est bien déroulé et cette année c'est encore l'équipe tchèque qui a gagné.

Il rappelle ensuite que les 4, 5 et 6 juin 2016 c'est la fête communale.

Il termine en précisant qu'au niveau des jardins, il y a une parcelle disponible, donc, avis aux amateurs.

→ Madame Hélène CARPENTIER s'exprime à son tour sur trois points :

1/ l'enquête concernant la bibliothèque : il n'y a eu que 4 réponses, donc retour assez décevant,

2/ suite à la rumeur de la fermeture de la piscine de Beautor, cela aura sûrement un impact sur les enfants,

3/ lors des dernières grandes averses, il y a eu d'énormes coulées de boues dans la rue Jean-Jaurès.

Monsieur le Maire l'informe qu'un curage de fossé aura lieu très prochainement au niveau du chemin de l'ancienne briqueterie.

→ Madame Ingrid ZIOUDI prend ensuite la parole pour informer qu'il y a eu 6 inscriptions pour le concours des vélos fleuris. Celui-ci est maintenu.

Elle précise également que le 26 juin prochain, il est prévu une sortie au Parc St Joseph organisée par le Comité des Fêtes.

→ Monsieur Jean-Marie LAQUIT termine ce tour de table en précisant que les travaux de ravalement de façade de la mairie vont commencer le 7 juin 2016.

En ce qui concerne la voirie, les travaux de la rue Alexandre Dumas débiteront le 6 juin 2016, l'éclairage sera maintenu pour des raisons de sécurité.

Enfin les travaux pour les rues La Fontaine et des Marais doivent s'effectuer en juin/juillet ou septembre 2016.

◆◆◆◆

N'ayant plus aucune intervention, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 00.

Affiché le 31 mai 2016

Le Maire,

Bruno COCU